



Association Citoyenne Troarnaise

Compte rendu 1ere réunion de préparation du Comité de Suivi « Nuisances de l'A13 » du 09/01/2013

Participants :

Pour le conseil municipal ;

Mme ANGOT ; Messieurs GLACON, LETRESOR, MOKEDDEL, VIGNET et NORMAND.

Pour les associations de riverains SNAD, A13-0dB et ECU ;

Messieurs LEMAURE, TERRIOUX et ESTIVAL.

Les associations proposent de prendre pour point de départ la délibération du 29/11/2011 par laquelle le Conseil Municipal soutenait leurs requêtes afin de traiter les nuisances de l'A13 et en premier lieu les nuisances sonores liées au trafic.

Les points suivants ont été évoqués :

- ✓ Pour une plus grande transparence, il est suggéré à la mairie d'obtenir chaque année le TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) de la SAPN concernant la section entre Dozulé et Caen. Ceci permettant de cerner l'évolution du trafic PL/VL en constante progression estimée à 6% l'an, jusqu'en 2010. Ce chiffre étant actuellement largement sous estimé en ce qui concerne le trafic PL qui devrait doubler à l'horizon 2015 suivant le dossier « Enquête publique » de 2006 concernant l'élargissement à 2x3 voies de l'A13.
- ✓ Présentation de nos mesures acoustiques de constat sur Troarn et Bures sur Dives.
- ✓ Le manque de fiabilité des joints du pont de la Dives et de la jonction du remblai qui se tasse. Ceci provoque des pics de bruit récurrents de jour comme de nuit.
- ✓ L'absence d'équipements insonorisant sur certains camions dont la présence n'est pas vérifiée lors des contrôles techniques annuels. Ces camions ne sont donc pas conformes aux normes Euro pour ceux qui en étaient équipés par construction.
- ✓ Les risques accidentogènes liés au transport de matières dangereuses dénoncés dans le rapport du CESR de juin 2010 pouvant entraîner de nombreuses victimes parmi les riverains. Des faits réels sont cités.
- ✓ Les conséquences connues et déjà visibles sur la santé des riverains.

- ✓ La limitation de vitesse comme élément réducteur de ces risques et nuisances. Il est rappelé que le fait de passer de 90 à 80 km/h réduit l'énergie cinétique de près de 25%. A ce sujet, si Monsieur le Préfet n'a pas accédé à notre requête commune (délibération du CM) il est fort probable que les bons arguments n'ont pas été cités lors de la réunion du 20/04/2012 à laquelle les associations n'étaient pas conviées !
- ✓ La sollicitation du soutien des communes voisines concernées par les nuisances, de la part de la mairie de Troarn.
- ✓ La forte dépréciation des biens immobiliers, certaines propriétés sont devenues invendables. Il est rappelé que la commune vote le taux permettant le calcul des impôts locaux.

De ces constats, les associations demandent que la délibération du CM du 29/11/2011 soit soutenue et mise en œuvre afin de fédérer nos solutions auprès de la SAPN et du Préfet du Calvados.

Les aménagements apportant les meilleurs résultats sont les suivants :

- ✓ La double limitation de vitesse (110 km/h pour les VL, et 80 km/h pour les PL avec interdiction de dépassement) ceci sur le linéaire Basseneville Eglise / Echangeur de Troarn et dans les deux sens de circulation. Gain 2dBA (source BRUITPARIF).
- ✓ Mise en place d'un revêtement peu bruyant sur ce même parcours (gain de 3 à 5 dBA). Cette solution technique est parfaitement connue des concessionnaires d'autoroutes et des services techniques de l'état. *Les associations demandent d'être mises en copie du courrier envoyé à la SAPN.*
- ✓ A Bures sur Dives, coté sud, mur anti bruit prolongé de 200 m au-delà de la Dives. La construction de ce mur est prévue dans l'enquête publique de 2006 et est liée à l'élargissement à 2x3 voies de l'A13. Quelles sont les dispositions à prévoir si cet élargissement ne se réalise pas dans un avenir proche ???
- ✓ Un mur anti bruit coté nord dont la longueur est à définir.
- ✓ Un merlon végétalisé coté sud entre le pont de la D37 et l'échangeur de Troarn. *Les associations dénoncent le renvoi systématique à une étude de sol qui si elle se révèle nécessaire aurait du être faite depuis longtemps.*

Conclusion :

Les nuisances générées auprès des riverains de Troarn et de Bures sur Dives ne sont plus à démontrer et ceci également à des distances importantes de l'A13.

Le patrimoine, la qualité de vie, la santé des riverains ne cessent de se détériorer. De nouvelles mesures acoustiques ne changeront rien à ce constat désastreux et ceci ne doit en aucun cas être un prétexte à ne rien faire.